

La taxe de séjour

A quoi ça sert ?



Elle est payée par les touristes, collectée par les hébergeurs et utilisée par l'office de tourisme.

Découvrez les projets réalisés et à venir sur le territoire grâce à ces recettes :

1. Développement des services

- Gratuité des services et accompagnement de l'office de tourisme pour les prestataires locaux.
- Utilisation d'une base de données nationale (Apidae).
- Envoi d'une newsletter hebdomadaire en été et bimensuelle le reste de l'année, incluant les animations locales.
- Amélioration de la communication sur les réseaux sociaux

site web



newsletter



3. Projets à Venir

- Création d'un nouveau site web collectif départemental
- Création de nouveaux chemins de randonnées labellisés PR®

2. Projets réalisés en 2025

- Développement des chemins de randonnées pédestres : création du PR® au départ de Gaujan
- Refonte de la brochure en magazine de destination
- Création du "Guide patrimoine en Coteaux Arrats Gimone"
- Accompagnement pour le positionnement marketing du nouveau site web

Contact : Office de Tourisme Coteaux Arrats Gimone

05 62 67 77 87

